



Association agréée par le Barreau
pour la dispense de formations dans le cadre du règlement
sur la formation permanente du Barreau de Luxembourg

Agréée par le Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse comme organisateur de cours de
formation professionnelle continue

Catalogue de formations juridiques

Passerell accompagne les personnes exilées vulnérables, et plus particulièrement les demandeur·euses, bénéficiaires et débouté·es de la protection internationale, dans l'exercice de leurs droits. L'association a construit une expérience et une expertise unique en la matière en combinant l'accompagnement individuel et un travail de veille jurisprudentielle, de recherche et de plaider. L'activité de formation à l'attention des praticiens développée ces dernières années est le complément logique de ces missions.

Passerell est agréée comme organisme de formation par le Ministère de l'Education nationale et par le Barreau de Luxembourg. Nous proposons des formations pour donner aux professionnel·les de terrain les outils nécessaires pour informer et accompagner les demandeur·euses et bénéficiaires de protection internationale (DPI et BPI) et d'autres profils de migrantes vulnérables, dans leurs démarches administratives et juridiques. Les modules tiennent compte des problématiques constatées sur le terrain et des développements juridiques et jurisprudentiels récents.

Chaque module de formation comprend des éléments interactifs (cas pratiques en petits groupes, questions-réponses...). Nos propositions sont modulables en fonction des besoins et des retours des participant·es. Chaque participant·e peut choisir de suivre un seul ou plusieurs modules.

Les formateur·rices ont chacun·e plusieurs années d'expériences complémentaires en matière d'accompagnement de personnes exilées.



Association agréée par le Barreau
pour la dispense de formations dans le cadre du règlement
sur la formation permanente du Barreau de Luxembourg

Agréée par le Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse comme organisateur de cours de
formation professionnelle continue

Liste des formations*

CHAPITRE 1 – DROIT D'ASILE ET DROIT DES ETRANGERS

Module 1 - Problématiques transversales dans l'accompagnement des demandeurs d'asile :
accueil, assistance judiciaire, procédures (2 parties) pp. 4-5

Module 2 – Le regroupement familial p. 6

Module 3 – Les mineurs non accompagnés et le rôle de l'administrateur ad hoc p.7

Module 4 – Le règlement « Dublin III » et l'irrecevabilité – notions et approfondissements p.8

Module 5 – Vulnérabilités et exil : articulation du droit des étrangers et des différentes
situations administratives avec des vulnérabilités spécifiques p.9

Module 6 – La protection apportée par les droits fondamentaux pour les migrants : focus sur
la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention d'Istanbul (2 parties) pp.10-11

Module 7 – Les changements apportés par le Pacte Asile & Migration au Luxembourg p.12

CHAPITRE 2 – LA PROTECTION APPOREE AUX FEMMES ET FILLES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Module 8 – L'articulation entre la Convention d'Istanbul et la Convention de Genève p.13

Module 9 – La violence domestique dans le contexte migratoire p.14

Module 10 – La protection des enfants victimes de violence basée sur le genre dans le contexte
de la migration et de l'asile p.15

Module 11 – Les mutilations génitales féminines p.16

CHAPITRE 3 – L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX AU LUXEMBOURG

Module 12 – Introduction à la Charte des droits fondamentaux : grands principes et
application au Luxembourg p.17

Module 13 – Vers une protection effective des droits consacrés par la Charte p.18

** Ces modules sont adaptables selon vos besoins. Nous pouvons vous proposer des formations personnalisées.*



Association agréée par le Barreau
pour la dispense de formations dans le cadre du règlement
sur la formation permanente du Barreau de Luxembourg

Agréée par le Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse comme organisateur de cours de
formation professionnelle continue

Tarifs HTVA*

Module 1 ou 6 réparti en deux sessions (deux demi-journées – 8h)

De 1 à 15 personnes : 300 € par personne

A partir de 16 participant-es du même organisme : 240 € par personne

Module 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ou 13 à la demi-journée (4h)

De 1 à 15 personnes : 200 € par personne

A partir de 16 participant-es du même organisme : 160 € par personne

Lieu, dates de formation et modalités pratiques

Nous pouvons organiser les formations dans nos bureaux situés au 4 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg s'il s'agit d'un petit groupe ou nous déplacer dans vos locaux pour les plus grands groupes.

Nous fixons et adaptons les dates de formation selon les disponibilités et les besoins des participant-es. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en discuter.

** Ces tarifs sont des forfaits de base à valeur indicative. N'hésitez pas à nous contacter.
Passerell est assujettie à la TVA. Elle sera facturée après prestation des formations.*